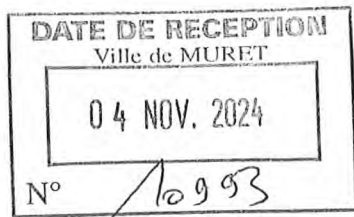


URB  
MURET  
OST

Le Président

Référence  
FS

Objet  
Révision du PLU de Muret



Monsieur André MANDEMENT  
Mairie de Muret  
27 rue de Castelvielh – BP 60207  
31605 MURET CEDEX

Toulouse, le 14 octobre 2024

Monsieur le Maire,

*Cher André,*

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, vous nous avez adressé le projet cité en objet.

Après consultation de mes collègues et instruction de ce dossier par mes services, la Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse Haute-Garonne émet un avis favorable sur la révision du P.L.U. de Muret.

Dans le domaine du développement démographique, les objectifs d'accueil d'environ 5 000 personnes de plus, à l'horizon 2033, pour atteindre une population de 30 000 habitants, ainsi qu'une production globale de 3 700 nouveaux logements, dont 50% réalisés en densification et en renouvellement urbain, apparaissent cohérents par rapport aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine. Parallèlement, la réduction du potentiel de consommation foncière s'inscrit dans les orientations de la loi Climat et Résilience.

Pour répondre aux besoins des habitants, nous sommes favorables à la proposition d'une offre diversifiée de logements avec notamment la production de logements locatifs et locatifs sociaux adaptés aux conditions et aux modes de vie des jeunes ménages et des personnes âgées. A ce sujet, nous attirons votre attention sur l'intérêt de proposer une offre diversifiée de logements à produire, tant pour assurer la continuité des parcours résidentiels et répondre à la diversité de la taille des ménages, que pour permettre aux salariés des entreprises locales d'habiter à proximité de leur lieu de travail.

Sur le plan économique, nous soutenons pleinement le projet de développement d'une offre foncière économique d'envergure métropolitaine et régionale sur le secteur des Bonnets. Ce projet, porté par plusieurs collectivités, dispose d'une bonne accessibilité et de nombreux atouts pour attirer et accueillir les entreprises. Inscrit, en partie, dans la liste des « Projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur », il devrait contribuer à un rééquilibrage économique entre le cœur métropolitain toulousain et les territoires périphériques.

Afin d'assurer l'attractivité de ce futur espace économique, nous vous invitons à privilégier un aménagement qualitatif. Equipements, desserte, accessibilité et qualité paysagère et environnementale, constituent des éléments déterminants pour l'installation et le développement des entreprises.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Cordialement*

Patrick PIEDRAFITA

